



COMITE DIRECTEUR DE LA CULTURE, DU PATRIMOINE ET DU PAYSAGE (CDCPP)

CDCPP(2012)22

20 avril 2012

lère Session Plénière
Strasbourg, 14 – 16 mai 2012

Orientations et perspectives à moyen terme pour les activités culturelles du Conseil de l'Europe

DOCUMENT POUR DECISION

Point 5.2.6 de l'Ordre du Jour provisoire

Projet de décisions

Le Comité :

- **adopte** le document définissant les orientations et perspectives actuelles du secteur culturel ;
- **soutient** le Secrétariat dans la mise en œuvre de ces orientations et perspectives et dans le développement de futures activités culturelles, suivant également des approches intégrées ;
- **charge** son bureau de répondre aux exigences à moyen terme liées à la mise en œuvre de chacune des activités ;
- **décide** de tenir un débat approfondi sur le programme d'activités pour 2014/2015, qui sera aussi examiné par le CDCPP à sa session plénière du printemps 2013 et tiendra compte des apports et résultats attendus de la Conférence des ministres de la Culture.

CONTEXTE

L'action du secteur des politiques culturelles, de la diversité et du dialogue interculturel

Le secteur « culture » du Conseil de l'Europe fonctionne sous l'égide de la Convention culturelle européenne de 1954. Durant les premières décennies qui ont suivi l'entrée en vigueur de la Convention, les activités de ce secteur consistaient en de vastes échanges culturels entre les Etats parties, destinés à promouvoir une conception de l'Europe considérée comme un territoire où se côtoient de nombreuses cultures et qui est unifié par des valeurs communes.

Si la coopération culturelle internationale reste importante aujourd'hui, elle a néanmoins changé d'objectif, passant de la « diplomatie culturelle » à l'établissement de « normes et politiques communes ». Les Etats parties à la Convention culturelle européenne cherchent désormais à réfléchir ensemble et à s'entendre sur des manières communes de traiter des questions comme la gestion de la diversité interne des Etats-nations, la protection des droits culturels des minorités, la participation culturelle de tous, la culture comme espace d'expression démocratique favorisant le pluralisme des idées, et le développement de politiques culturelles efficaces.

La réforme du Conseil de l'Europe souligne le rôle de laboratoire d'idées et de phare que doit jouer l'Organisation, en anticipant les évolutions sociétales et les nouveaux défis et en y répondant au moyen de ses instruments uniques et de ses compétences variées (analyse comparative, normalisation, renforcement des capacités, y compris par des pratiques innovantes, aide au suivi et sensibilisation), toujours dans le respect des principes découlant de l'acquis du Conseil de l'Europe en matière de droits de l'homme, de démocratie et d'Etat de droit.

L'action du secteur culturel relève du pilier « démocratie » du Conseil de l'Europe et s'inscrit dans le cadre des axes stratégiques des priorités du programme pour 2012-2013 sur (1) « La gouvernance démocratique » et (2) « La culture et la démocratie ».

Les travaux en cours liés à l'axe (1) visent à renforcer la gouvernance démocratique du secteur culturel et à accompagner le développement politique en aidant les Etats membres à mettre en place des politiques culturelles démocratiques et en favorisant l'échange d'informations entre les gouvernements et la société civile.

Les travaux liés à l'axe (2) visent à élaborer des politiques et des initiatives efficaces pour la gestion de la diversité grâce au dialogue interculturel (ce qui suppose aussi d'aider à concevoir, appliquer et évaluer des stratégies d'intégration au niveau local) et grâce à des actions spécifiques dans le domaine des médias et du sport.

Concrètement, cela signifie que les travaux s'organisent selon deux grands programmes : un programme sur la politique culturelle et un programme sur la gestion de la diversité.

Programme sur la politique culturelle

Objectifs :

- *élaborer ou mettre à jour des normes dans le domaine de la politique culturelle* : activités de suivi et échange de bonnes pratiques sur la convention relative au patrimoine audiovisuel, révision de la convention sur la coproduction cinématographique, suivi de la recommandation du Comité des Ministres sur les politiques cinématographiques nationales et la diversité des expressions culturelles ;

- *générer des connaissances, suivre les politiques et tendances culturelles* : le Compendium, système d'information en ligne sur les politiques culturelles, mis à jour en permanence, qui comprend 45 profils de pays et des données organisées par thème ; l'évaluation des politiques culturelles (28 examens nationaux déjà réalisés, examens de la Turquie et de la Fédération de Russie en cours, évaluations transversales et sectorielles), le projet d'examen thématique des « partenariats public-privé dans le domaine culturel » dans les pays voisins de l'Europe (IEVP) ; l'évaluation des politiques culturelles porte notamment sur la protection et la promotion de la diversité et des identités culturelles, sur l'accès et la participation, sur la démocratie culturelle et sur les droits culturels ;
- *développer des idées, encourager le débat sur les politiques culturelles* : Culture Watch Europe – documents thématiques sur des questions d'actualité et événements annuels organisés en coopération avec de grandes organisations culturelles européennes et des acteurs de la société civile ; plate-forme web interactive permettant de partager des informations et de débattre et donnant accès aux trois outils d'information du Conseil de l'Europe (Compendium, HEREIN, Observatoire européen de l'audiovisuel).

Programme sur la gestion de la diversité

Objectifs :

- *encourager une culture de la diversité et des politiques efficaces en matière de diversité* – « Cités interculturelles », action conjointe du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne, rassemble plus de 60 villes qui établissent des stratégies interculturelles complètes, fondées sur l'idée que la diversité est un avantage, en utilisant un ensemble d'outils conçus pour analyser, mettre en œuvre et évaluer les politiques ;
- *favoriser une communication et un débat équilibrés sur la diversité* – « Influencer sur la perception et les attitudes pour faire de la diversité un avantage » (SPARDA) et « Les médias contre le racisme dans le sport » (MARS) sont des actions menées conjointement avec l'UE. La première fait participer des collectivités locales et des acteurs de proximité à la conception de stratégies de communication valorisant la diversité et à l'évaluation de leur impact ; la seconde vise à intégrer systématiquement l'expression de la diversité et de la non-discrimination dans la couverture médiatique des événements sportifs, par divers moyens : échange de pratiques professionnelles, production d'outils de formation, études de cas et reportages.

Participation au programme plus général du CdE

- *La culture comme espace d'expression démocratique et de transmission des valeurs* : La 30^e exposition d'art du Conseil de l'Europe, intitulée « L'art depuis 1945 », sera inaugurée en octobre 2012 à Berlin ; c'est la première exposition à tenter de porter un regard contemporain (postérieur à la guerre froide) sur l'art et l'histoire de l'Europe depuis 1945 et sur la manière dont les artistes ont dépeint la liberté et les droits de l'homme. Le label « Événement culturel du Conseil de l'Europe » est décerné chaque année à un petit nombre de projets culturels exceptionnels visant principalement à traiter des questions liées aux valeurs fondamentales et aux grands principes défendus par le Conseil de l'Europe (démocratie, droits de l'homme, non-discrimination, égalité entre les femmes et les hommes, etc.).

- *La dimension culturelle de l'intégration des Roms* : Le Réseau universitaire européen d'études romani, programme conjoint du CdE et de l'UE. Environ 200 universitaires participent à ce réseau, qui propose une expertise pour l'élaboration de politiques en faveur de l'intégration des Roms, encourage les jeunes universitaires à entreprendre des recherches sur les questions roms et augmente la visibilité de ces recherches et les liens entre les chercheurs.
- *Culture et changement climatique* : coopération/task force intersectorielle visant à faire du changement climatique l'un des thèmes examinés par le Conseil de l'Europe et à le traiter sous l'angle du changement culturel. Une grande conférence sur les droits de l'homme et le changement climatique devrait avoir lieu au printemps 2013.

ACTIVITÉS EN COURS et PROCHAINES ÉTAPES

Perspectives pour 2013

Un certain nombre d'activités prévues par l'actuel programme bisannuel seront approfondies en 2013.

Politiques culturelles – mise au point d'indicateurs pour les politiques culturelles, c'est-à-dire sur la participation et l'accès à la culture dans le contexte du Compendium (indicateurs à élaborer avec la communauté des auteurs du Compendium, par le biais de l'initiative « Culture Watch Europe », et à expérimenter ensuite dans le contexte de l'évaluation des politiques culturelles) ;

Numérisation et démocratie culturelle – préparatifs d'un éventuel nouveau projet qui pourrait être mené en collaboration avec la Task Force du Conseil de l'Europe sur la gouvernance de l'internet ; ce projet étudierait les chances et les dangers que représentent les nouvelles technologies de l'information et de la communication pour la participation/l'accès démocratiques, la création et la diffusion dans le domaine culturel ; leurs effets sur les différents groupes sociaux ; les clivages anciens et nouveaux et les mesures permettant de les réduire ;

Ressources culturelles pour l'intégration des Roms – un nouveau projet¹ en préparation – il est destiné à étudier et encourager le recours aux activités artistiques dans les sites d'accueil de Roms pour favoriser les rencontres constructives entre Roms et non-Roms et encourager l'entrepreneuriat culturel rom, en s'inspirant de l'expérience concluante de Kamenci (Slovénie) et d'autres exemples de bonnes pratiques ;

Indicateurs interculturels pour les médias - un nouveau projet² visant à concevoir des indicateurs qui permettent aux organisations et aux professionnels du secteur des médias d'évaluer leur travail du point de vue de l'inclusion, de la non-discrimination et de la lutte contre le racisme ;

D'autres projets concernant des aspects spécifiques de la gestion de la diversité locale sont également en préparation (voir ci-dessous).

¹ Des possibilités de financement par l'UE sont à l'étude.

² Des possibilités de financement par l'UE sont à l'étude.

A l'horizon 2014 et au-delà

La Conférence des ministres de la Culture, prévue pour le printemps 2013, devrait donner des indications sur l'orientation future du programme de travail de l'Organisation dans le secteur de la culture. La priorité sera probablement accordée à des activités culturelles destinées à promouvoir une citoyenneté active et l'accès et la participation à la vie culturelle, en mettant l'accent sur les conséquences de la numérisation et des nouvelles technologies, ainsi qu'à des activités destinées à rendre nos sociétés plus solidaires.

Dans une perspective à plus long terme, le secteur culturel pourrait s'appuyer sur ses acquis pour conduire, à l'échelle du Conseil de l'Europe, un exercice plus vaste sur la contribution que peuvent apporter au développement durable le patrimoine culturel et naturel, les arts, et les organisations et initiatives civiles. Il serait envisageable de réunir une gamme complète d'outils analytiques et pratiques et de proposer cette « boîte à outils » aux collectivités locales, qui pourraient ainsi créer leur propre stratégie de développement, en utilisant leurs ressources locales originales. Un tel projet répondrait au besoin (de plus en plus largement reconnu) de solutions politiques intégrées et engagerait un processus de changement multidisciplinaire et modulaire, qu'il faudrait mener dans une perspective stratégique, en plaçant le citoyen au centre de l'action et en ayant à l'esprit le bien-être de la société.

Enfin, la gestion démocratique de la diversité culturelle continuera de figurer parmi les priorités. Compte tenu des développements politiques récents et de l'augmentation de la mobilité au niveau mondial, il est probable que les programmes mis en œuvre par le secteur culturel dans ce domaine présentent une utilité de plus en plus grande au-delà de l'aire géographique du Conseil de l'Europe et intéressent aussi les pays voisins. Par sa nature même, la culture est un outil ou un espace de communication ouvert. Les perspectives en matière de coopération culturelle pouvant changer rapidement, il importera que le CDCPP et le secteur culturel du Conseil de l'Europe suivent les évolutions de près, afin de partager les acquis et de saisir les nouvelles occasions lorsqu'elle se présenteront, tout en respectant les orientations politiques générales de l'Organisation.